

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

Séance du 6 décembre 2018

Date de convocation : 3 décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 4 Votants : 19

L'an deux mille dix-huit, le 6 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Michel AURIGNAC, Martine BERT, Corinne BIRA, Marie-Françoise CAPELANI, Jean-Jacques CLAVERIE, Antoine CUYAUBERE, Marie-Joëlle DEBATY, Georges GUILHAMET, Guy LABARRERE, Sandrine LARBIOUZE, Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA, Michèle NAVARRO, Corinne PANATIER

EXCUSÉS : Delphine CRASPAY, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Marie-Gabrielle MONSET

PROCURATIONS : Delphine CRASPAY à Alexandre LARRUHAT, Jean-Marc DOURAU à Martine BERT, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Marie-Gabrielle MONSET à Corinne PANATIER

Secrétaire de séance : Marie-Françoise CAPELANI

<p>DÉLIBÉRATION N° 2018-60 : ELECTRIFICATION RURALE - Programme « FACE S - sécurisation 2018 » - APPROBATION du projet et du financement de la part communale – Affaire n° 17SE032</p>

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Sécurisation du P21 DABAN.**

Monsieur le Président du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMENT DESPAGNET - SETREL.

M. le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « FACE S – Sécurisation 2018 », et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Énergie de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC :	30 923,15 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 092,32 €
- frais de gestion du SDEPA	1 288,46 €
TOTAL	35 303,93 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation FACE	22 676,98 €
- Participation Syndicat	5 669,24 €
- TVA préfinancée par SDEPA	5 669,24 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres	0,01 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 288,46 €
TOTAL	35 303,93 €

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la commune finance sur fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

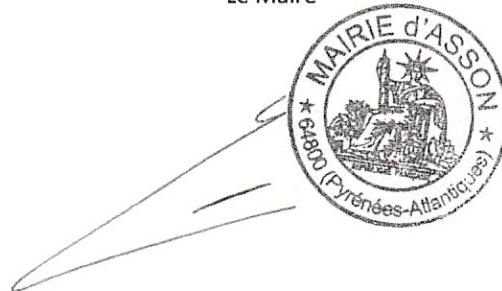
ACCEPTTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTE

POUR	19
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme,
Le Maire



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/12/2018

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/12/2018